

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Anne DILLENSEGER	M. Thierry FALCONNET	

### Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**

**Habitat-Logement - Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Côte d'Or (UNPI 21) - Demande de subvention pour l'année 2015**

Créée en 1983, cette association Loi 1901 à but non lucratif a pour objet de sensibiliser, d'informer, de mobiliser et de représenter les propriétaires et copropriétaires.

En lien avec le programme de reconquête du parc privé ancien 2013-2017 conduit par le Grand Dijon, les axes de partenariat avec l'UNPI 21 ont été renforcés sur les thématiques d'intervention privilégiées de l'action communautaire : lutte contre le logement indigne, résorption de la vacance par la création de logements locatifs, engagements de modération et de conventionnement des loyers, travaux d'amélioration de la performance énergétique et d'éco-réhabilitation.

A ce titre, l'association contribue à la diffusion, auprès de ses adhérents, des informations concernant les dispositifs. En complément des permanences d'accueil qu'elle assure, l'UNPI 21 accueille dans ses locaux le CDAH-PACT, prestataire du Grand Dijon pour l'animation de son programme d'intervention. L'UNPI organise également une à deux conférences par an qui sont consacrés à la réhabilitation du parc privé et au cours desquelles sont présentés les actions du Grand Dijon.

Il est rappelé également que l'UNPI 21 est membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de la Communauté Urbaine.

Le budget prévisionnel 2015 de l'UNPI 21, dont l'activité s'appuie sur un salarié et 18 bénévoles, s'élève à 109 500 €. Ce budget repose, en termes de recettes, principalement sur les cotisations de ses 1270 adhérents ainsi que sur des subventions émanant du Conseil Départemental (3 000 €) et du Grand Dijon.

Pour l'année 2015, l'UNPI 21 sollicite de la Communauté Urbaine une subvention de 1 500 €, montant identique depuis 2008.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à la Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Côte d'Or (*UNPI 21*) – *21 Boulevard Carnot 21000 DIJON*, pour ses actions relevant de la réhabilitation du parc privé ancien en lien avec les dispositifs du Grand Dijon, une subvention de 1 500 € au titre de l'exercice 2015 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.